**Projet PASMISSI**

**Nom du Sous-projet/micro-projet : PASMISSI Post Mathieu Date : 28 Février 2018**

**Localisation de l’activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Arniquet**

**Responsable du centre de santé : Sanon Vines (administrateur)**

**Mail : sanoncorrect@mail.com Tél. 39 42 71 27 / 32 00 95 78**

**Responsable de la sélection environnementale et sociale : néant**

**-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**Partie A : Brève description de l’activité/sous-projet/micro-projet** (justification de l’activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d’accès ou de route existante ; description d’acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Suite au passage du cyclone Matthew en septembre 2016 de nombreuses institutions sanitaires ont été endommagées dans le département du Sud. Après mise à jour d’une évaluation ce site a été retenu pour effectuer des travaux de réhabilitation afin de garantir un meilleur service à la communauté, en incluant le volet social et environnemental. C’est un centre quasi neuf, cependant il y a de nombreux travaux à effectuer afin de permettre au centre de fonctionner selon les normes en vigueur. L’endroit à choisir pour la construction de l’incinérateur et du dépôt de stockage nécessite une attention particulière pour éviter toute promiscuité avec le bâtiment principal. … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …

**Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux**

|  | **Préoccupations environnementales et sociales** | Oui | Non | Observation |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Ressources du secteur** |  |  |  |
| 1 | Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? |  | x |  |
| 2 | Nécessitera-t-il un défrichement important ? |  | x |  |
| 3 | Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente? |  | X |  |
| 4 | Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ? |  | x |  |
|  | **Diversité biologique** |  |  |  |
| 5 | Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? |  | X |  |
| 6 | Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? |  | X |  |
|  | **Zones protégées** |  |  |  |
| 7 | La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) |  | X |  |
| 8 | Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? |  | X |  |
|  | **Géologie, sols, catastrophes naturelles** |  |  |  |
| 9 | Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ? |  | x |  |
| 10 | La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones, …) | x |  | Cyclones |
| 11 | Le micro-projet dépend-t-il d’un approvisionnement en eau à partir d’un barrage, d’une digue ou de toute autre structure de dérivation de l’eau ? |  | x |  |
|  | **Paysage** *I* **esthétique** |  |  |  |
| 12 | Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ? |  | x |  |
|  | **Réinstallation involontaire, perte d’actifs, d’accès et autres** |  |  |  |
| 13 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d’habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? |  | x |  |
| 14 | Si oui, combien ?.................. …………………… | - | - |  |
| 15 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ? |  | X | Plan de réinstallation (préparé conformément au Cadre de politique de réinstallation) |
| 16 | Est-ce que le projet déclenchera une restriction d’accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d’accès à des aires protégées par exemple PFNL[[1]](#footnote-2), faune) |  | X |
| 17 | Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d’une ou plusieurs personnes ? |  | x |
| 18 | Si oui, combien ?.................. …………………… | - | - |
| 19 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ? |  | x |
|  | **Pollution et nuisances** |  |  |  |
| 20 | Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ? |  | X |  |
| 21 | Le micro-projet risque-t-il d’affecter l’atmosphère (poussière, gaz divers)? |  | X |  |
| 22 | Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ? | x |  | Pots de peinture, déblais (qui seront pris en charge) |
| 23 | Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ? |  | x |  |
| 24 | Si « oui » l’infrastructure dispose-t-elle d’un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ? | - | - |  |
| 25 | Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ? | - | - |  |
| 26 | Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d’eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ? |  | X |  |
| 27 | Le micro-projet pourrait-il susciter l’utilisation de grandes quantités d’eau ? |  | X |  |
|  | **Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs** |  |  |  |
| 28 | Est-il prévu que le sous-projet implique l’utilisation ou augmente l’utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ? |  | X |  |
|  | **Mode de vie** |  |  |  |
| 29 | Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ? |  | X |  |
| 30 | Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ? |  | X |  |
|  | **Santé sécurité** |  |  |  |
| 31 | Le micro-projet peut-il induire des risques d’accidents des travailleurs et des populations ? | x |  | Travaux de rénovation et réhabilitation |
| 32 | Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ? |  | X |  |
| 33 | Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ? |  | x |  |
|  | **Préoccupations de genre** |  |  |  |
| 34 | Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ? | x |  | C’est un projet qui met valeur l’aspect genre. Les femmes ont impliquées dans tous le processus. |
|  | **Sites historiques, archéologiques ou culturels** |  |  |  |
| 35 | Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ? |  | x |  |
| 36 | Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ? | x |  | La population est bien informée travaux à effectuer. |
| **37** | **Le micro-projet peut-il causer d’autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles** ? |  | x |  |

**La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?** Oui\_\_X\_\_ Non\_\_\_

Si “Oui”, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. **Consultation communautaire. La population sera informée par voie de presse (messages à la radio et à la télévision) panneau d’affichage des tableaux**… … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …

**Partie C : Mesures d’atténuation :** Au vu de la partie B, pour toutes les réponses “Oui” décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

|  |  |
| --- | --- |
| Impact, risque/effet négatifs | Mesures d’atténuation |
| 10 - Inondation, séisme, cyclone | Drainage, construction parasismique et para cyclonique, |
| 22- Déchets solides | Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits. |
| 31- Risques accidents | Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d’assurer les ouvriers |
| 34- Préoccupations implication des femmes | Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications.  Construction de toilettes dame |
|  |  |

**Partie D : Classification du projet et travail environnemental**

**Après évaluation des parties A, B et C, l’activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la :**

* **Catégorie C** : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci – après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
* **Catégorie B** : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d’une EIES simplifiée, d’une Notice d’Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
* **Catégorie A** : Impacts importants : à ne pas financer.

**Projet PASMISSI**

**Nom du Sous-projet/micro-projet : PASMISSI Post Mathieu Date : 27 Février 2018**

**Localisation de l’activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Dumont**

**Responsable du centre de santé : Roblin Berth Marie Lourdes**

**Mail : Tél. 44 72 49 76**

**LYS Jeanne Levina (Miss) 37 62 23 85**

**Responsable de la sélection environnementale et sociale : néant**

**-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**Partie A : Brève description de l’activité/sous-projet/micro-projet** (justification de l’activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d’accès ou de route existante ; description d’acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

A la suite au passage du cyclone Matthew en septembre 2016 de nombreuses institutions sanitaires ont été endommagées dans le département du Sud. Après mise à jour d’une évaluation, ce site a été retenu pour effectuer des travaux de réhabilitation afin de garantir un meilleur service à la communauté, en incluant le volet social et environnemental. C’est site complètement désuet qui ne répond à aucune norme, l’espace est exigu, le personnel accueil les patients dans des conditions très difficiles. Le centre est logé dans une maison de deux pièces d’une superficie totale de 45,9 m2. Les malades sont obligés de patienter dans le cours et sous le soleil, car l’endroit dédié a été endommagé par le cyclone.

De toute évidence il sera fort difficile d’entreprendre des travaux de réhabilitation et/ou d’embellissement selon les normes prédéfinies dans la mesure où la structure elle-même ne le permet pas. Il n’y a aucun espace disponible pour construire du bloc sanitaire, un incinérateur et le dépôt de déchets, trois structures qui font défaut sur ce site. Bien que le sous-projet ne semble pas favorable pour une construction à proprement parler, l’idéal serait d’opter pour une reconstruction dans les normes dans un autre espace dédié. De l’avis général de toute l’équipe d’évaluation, il est hautement recommandé de construire un nouveau centre sur un nouveau site. … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …

**Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux**

|  | **Préoccupations environnementales et sociales** | Oui | Non | Observation |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Ressources du secteur** |  |  |  |
| 1 | Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? |  | x |  |
| 2 | Nécessitera-t-il un défrichement important ? |  | x |  |
| 3 | Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente? |  | X |  |
| 4 | Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ? |  | x |  |
|  | **Diversité biologique** |  |  |  |
| 5 | Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? |  | X |  |
| 6 | Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? |  | X |  |
|  | **Zones protégées** |  |  |  |
| 7 | La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) |  | X |  |
| 8 | Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? |  | X |  |
|  | **Géologie, sols, catastrophes naturelles** |  |  |  |
| 9 | Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ? |  | x |  |
| 10 | La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones, …) | x |  | Inondation, cyclones et séisme |
| 11 | Le micro-projet dépend-t-il d’un approvisionnement en eau à partir d’un barrage, d’une digue ou de toute autre structure de dérivation de l’eau ? |  | x |  |
|  | **Paysage** *I* **esthétique** |  |  |  |
| 12 | Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ? |  | x |  |
|  | **Réinstallation involontaire, perte d’actifs, d’accès et autres** |  |  |  |
| 13 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d’habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? |  | x |  |
| 14 | Si oui, combien ?.................. …………………… | - | - |  |
| 15 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ? |  | X | Plan de réinstallation (préparé conformément au Cadre de politique de réinstallation) |
| 16 | Est-ce que le projet déclenchera une restriction d’accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d’accès à des aires protégées par exemple PFNL[[2]](#footnote-3), faune) |  | X |
| 17 | Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d’une ou plusieurs personnes ? |  | x |
| 18 | Si oui, combien ?.................. …………………… | - | - |
| 19 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ? |  | x |
|  | **Pollution et nuisances** |  |  |  |
| 20 | Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ? |  | X |  |
| 21 | Le micro-projet risque-t-il d’affecter l’atmosphère (poussière, gaz divers)? |  | X |  |
| 22 | Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ? | x |  | Pots de Peinture, déblais (qui seront pris en charge) |
| 23 | Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ? |  | x |  |
| 24 | Si « oui » l’infrastructure dispose-t-elle d’un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ? | - | - |  |
| 25 | Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ? | - | - |  |
| 26 | Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d’eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ? |  | X |  |
| 27 | Le micro-projet pourrait-il susciter l’utilisation de grandes quantités d’eau ? |  | X |  |
|  | **Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs** |  |  |  |
| 28 | Est-il prévu que le sous-projet implique l’utilisation ou augmente l’utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ? |  | X |  |
|  | **Mode de vie** |  |  |  |
| 29 | Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ? |  | X |  |
| 30 | Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ? |  | X |  |
|  | **Santé sécurité** |  |  |  |
| 31 | Le micro-projet peut-il induire des risques d’accidents des travailleurs et des populations ? | x |  | Travaux de rénovation et réhabilitation |
| 32 | Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ? |  | X |  |
| 33 | Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ? |  | x |  |
|  | **Préoccupations de genre** |  |  |  |
| 34 | Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ? | x |  | C’est un projet qui met valeur l’aspect genre. Les femmes ont impliquées dans tous le processus. |
|  | **Sites historiques, archéologiques ou culturels** |  |  |  |
| 35 | Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ? |  | x |  |
| 36 | Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ? | x |  | La population est bien informée travaux à effectuer. |
| **37** | **Le micro-projet peut-il causer d’autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles** ? |  | x |  |

**La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?** Oui\_\_X\_\_ Non\_\_\_

Si “Oui”, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. **Consultation communautaire. La population sera informée par voie de presse (messages à la radio et à la télévision) panneau d’affichage des tableaux**… … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …

**Partie C : Mesures d’atténuation :** Au vu de la partie B, pour toutes les réponses “Oui” décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

|  |  |
| --- | --- |
| Impact, risque/effet négatifs | Mesures d’atténuation |
| 10 - Inondation, séisme, cyclone | Drainage, construction parasismique et para cyclonique, |
| 22- Déchets solides | Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits. |
| 31- Risques accidents | Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d’assurer les ouvriers |
| 34- Préoccupations implication des femmes | Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications.  Construction de toilettes dame |
|  |  |

**Partie D : Classification du projet et travail environnemental**

**Après évaluation des parties A, B et C, l’activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la :**

* **Catégorie C** : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci – après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
* **Catégorie B** : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d’une EIES simplifiée, d’une Notice d’Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
* **Catégorie A** : Impacts importants : à ne pas financer.

**Projet PASMISSI**

**Nom du Sous-projet/micro-projet : PASMISSI Post Mathieu Date : 1er Mars 2018**

**Localisation de l’activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Ville de Camp-Perin – Hopital Ste Anne**

**Responsable du centre de santé : Miss Yolène Léonard Hyppolite**

**Mail : Tél. : 3720-8176**

**Responsable de la sélection environnementale et sociale :**

**-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**Partie A : Brève description de l’activité/sous-projet/micro-projet** (justification de l’activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d’accès ou de route existante ; description d’acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Suite au passage du cyclone Matthew en septembre 2016 de nombreuses institutions sanitaires ont été endommagées dans le département du Sud. Après mise à jour d’une évaluation, ce site a été retenu pour effectuer des travaux de réhabilitation afin de garantir un meilleur service à la communauté, en incluant le volet social et environnemental. En plus des travaux de réhabilitation des infrastructures sanitaires, il faudra considérer l’environnement physique et social du site.

Ce centre de soins présente un défi de taille. En période pluvieuse, l’un des principaux cours d’eau de la zone se jette dans la cour sans aucun point d’évacuation. Cette partie inondée du centre de soins où abrite un CTDA, à chaque grande pluie, le principal réservoir de stockage d’eau de plus de 60m3 est sous l’eau et donc inutilisable depuis environ deux (2) ans. De plus trois (3) fosses de latrines (bloc sanitaire) à fond perdu, trois (3) fosses septiques, deux (2) fosses à déchets, l’incinérateur, la génératrice, ainsi que toutes les autres structures se trouvant sur la cour en arrière de l’hôpital sont sous l’eau, parfois jusqu’à 1.5m de hauteur en certains points de la cour. Beaucoup d’actions restent à faire sur ce site, mais le principal reste de drainer l’eau en amont pour la sortir définitivement de la cour du centre de soin.

De ce fait, une bonne évaluation a été réalisée pour prendre en compte les impacts et les mesures d’atténuation sur l’environnement physique et social de cette intervention.

**Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux**

|  | **Préoccupations environnementales et sociales** | Oui | Non | Observation |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Ressources du secteur** |  |  |  |
| 1 | Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? |  | x |  |
| 2 | Nécessitera-t-il un défrichement important ? |  | x |  |
| 3 | Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente? | V |  | Mettre des drains et canaux de drainage |
| 4 | Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ? | v |  | Drainer les eaux pluviales qui remplissent la cour de l’Hôpital (Réservoir, génératrices, 2 fosses septiques, 3 latrines, 2 fosses à déchets, etc.) sous l’eau. |
|  | **Diversité biologique** |  |  |  |
| 5 | Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? |  | X |  |
| 6 | Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? |  | X |  |
|  | **Zones protégées** |  |  |  |
| 7 | La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) |  | X |  |
| 8 | Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? |  | X |  |
|  | **Géologie, sols, catastrophes naturelles** |  |  |  |
| 9 | Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ? |  | x |  |
| 10 | La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones, …) | V |  | Très vulnérable à l’Inondation, cyclones et séisme |
| 11 | Le micro-projet dépend-t-il d’un approvisionnement en eau à partir d’un barrage, d’une digue ou de toute autre structure de dérivation de l’eau ? | v |  | Le SAEP de la ville est une déviation du canal en amont |
|  | **Paysage** *I* **esthétique** |  |  |  |
| 12 | Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ? |  | x |  |
|  | **Réinstallation involontaire, perte d’actifs, d’accès et autres** |  |  |  |
| 13 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d’habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? | v |  | Des bananeraies seront affectées, il faudrait dédommager le cultivateur |
| 14 | Si oui, combien ?.................. …………………… | v |  | Environ 100m2 de bananeraie |
| 15 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ? |  | X | Plan de réinstallation (préparé conformément au Cadre de politique de réinstallation) |
| 16 | Est-ce que le projet déclenchera une restriction d’accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d’accès à des aires protégées par exemple PFNL[[3]](#footnote-4), faune) |  | X |
| 17 | Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d’une ou plusieurs personnes ? |  | x |
| 18 | Si oui, combien ?.................. …………………… |  | x |
| 19 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ? |  | x |
|  | **Pollution et nuisances** |  |  |  |
| 20 | Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ? |  | X |  |
| 21 | Le micro-projet risque-t-il d’affecter l’atmosphère (poussière, gaz divers)? |  | X |  |
| 22 | Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ? |  | x |  |
| 23 | Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ? |  | x |  |
| 24 | Si « oui » l’infrastructure dispose-t-elle d’un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ? |  | x |  |
| 25 | Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ? | v |  | Incinérateur, Fosses à déchets, etc. |
| 26 | Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d’eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ? |  | X |  |
| 27 | Le micro-projet pourrait-il susciter l’utilisation de grandes quantités d’eau ? |  | X |  |
|  | **Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs** |  |  |  |
| 28 | Est-il prévu que le sous-projet implique l’utilisation ou augmente l’utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ? |  | X |  |
|  | **Mode de vie** |  |  |  |
| 29 | Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ? |  | X |  |
| 30 | Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ? | v |  | Puisque des terrains et biens publiques et privés seront touchés |
|  | **Santé sécurité** |  |  |  |
| 31 | Le micro-projet peut-il induire des risques d’accidents des travailleurs et des populations ? | v |  | Léger risque, puisque c’est l’ouverture d’un canal |
| 32 | Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ? | v |  | Mouvement de terre, déplacement des travailleurs |
| 33 | Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ? | v |  | Mouvement de terre, déplacement des travailleurs |
|  | **Préoccupations de genre** |  |  |  |
| 34 | Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ? | v |  | Les femmes sont impliquées dans tout le processus. D’autant plus, renforcer la structure de l’Hôpital Ste Anne où fonctionnent la maternité, la pédiatrie ainsi que presque tous les volets de services, avoir leur opinion sur le travail sont des points pour tenir compte de leurs préoccupations. |
|  | **Sites historiques, archéologiques ou culturels** |  |  |  |
| 35 | Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ? |  | x |  |
| 36 | Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ? | v |  | La population attend avec impatience. Une bonne communication sera faite avant et pendant la mise en œuvre pour l’appropriation de l’intervention. |
| **37** | **Le micro-projet peut-il causer d’autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles** ? | v |  | C’est une intervention dans une structure publique, l’attente de certains riverains et l’implication de certaines autorités locales parfois débouchent sur des conflits, tout dépendra de la motivation des acteurs en présence. |

**La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?** Oui\_\_X\_\_ Non\_\_\_

Si “Oui”, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. **Rencontre dans la communauté. La population sera informée par voie de presse et panneau d’affichage.**… … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …

**Partie C : Mesures d’atténuation :** Au vu de la partie B, pour toutes les réponses “Oui” décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

|  |  |
| --- | --- |
| Impact, risque/effet négatifs | Mesures d’atténuation |
| Pour les points 3, 4, 13 et 14 | Compenser la communauté pour la privation de 300m2 de terrain et de 100m2 de bananeraie. L’implication des autorités locales de Camp-Périn qui ont tous déjà confrontées à ce problème est assurée. |
| Le point de 10 | Pour réduire les risques d’inondation, un canal collecteur d’eau pluviale devrait être construit en maçonnerie sur environ 300 ml en amont de l’hôpital pour la jeter dans le ravin principal d’écoulement. Pour mieux protéger le bassin ou la cuvette que constitue la cour de l’Hôpital, un tuyau de 6’ en SCH40 drainera l’eau pluviale sur 30ml pour le petit canal de drainage sur la route principale. |
| Le point 11 | Le SAEP de la ville fonctionne depuis plus de 40 ans sans grande interruption et l’hôpital de Ste Anne dispose de structure de traitement adéquate pour répondre au besoin de l’hôpital, toutefois moyennant un bon entretien. |
| Les points 25, 30 à 34, 36 et 37 | Les mesures d’atténuation ou de solutions sont proposées dans la partie observation. |
|  |  |

**Partie D : Classification du projet et travail environnemental**

**Après évaluation des parties A, B et C, l’activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la :**

* **Catégorie C** : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci – après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
* **Catégorie B** : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d’une EIES simplifiée, d’une Notice d’Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
* **Catégorie A** : Impacts importants : à ne pas financer.

**Projet PASMISSI**

**Nom du Sous-projet/micro-projet : PASMISSI Post Mathieu Date : 2 Mars 2018**

**Localisation de l’activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Torbeck - Durcis**

**Responsable du centre de santé :**

**Mail : Tél. :**

**Responsable de la sélection environnementale et sociale :**

**-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**Partie A : Brève description de l’activité/sous-projet/micro-projet** (justification de l’activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d’accès ou de route existante ; description d’acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Suite au passage du cyclone Matthew en septembre 2016 de nombreuses institutions sanitaires ont été endommagées dans le département du Sud. Après mise à jour d’une évaluation, ce site a été retenu pour effectuer des travaux de réhabilitation afin de garantir un meilleur service à la communauté, en incluant le volet social et environnemental. En plus des travaux de réhabilitation des infrastructures sanitaires, il faudra considérer l’environnement physique et social du site.

Ducis (16 000 habitant) est une grande section de la commune de Torbeck, ce centre de Santé publique est dirigé par une congrégation religieuse. Une petite prise en charge a été faite par un autre opérateur après le passage de Matthew. Cependant, la plupart du travail reste à faire ; une extension de la structure existante pour mieux répondre aux besoins de la communauté en passant par les infrastructures d’élimination des rejets. Voilà pourquoi une considération a été faite sur l’environnement physique et social du site ; quels impacts qu’auraient ces interventions sur l’environnement et vice versa.

**Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux**

|  | **Préoccupations environnementales et sociales** | Oui | Non | Observation |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Ressources du secteur** |  |  |  |
| 1 | Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? |  | x |  |
| 2 | Nécessitera-t-il un défrichement important ? |  | x |  |
| 3 | Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente? |  | X |  |
| 4 | Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ? |  | x |  |
|  | **Diversité biologique** |  |  |  |
| 5 | Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? |  | X |  |
| 6 | Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? |  | X |  |
|  | **Zones protégées** |  |  |  |
| 7 | La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) |  | X |  |
| 8 | Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? |  | X |  |
|  | **Géologie, sols, catastrophes naturelles** |  |  |  |
| 9 | Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ? |  | x |  |
| 10 | La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones, …) | v |  | Cyclones et séisme |
| 11 | Le micro-projet dépend-t-il d’un approvisionnement en eau à partir d’un barrage, d’une digue ou de toute autre structure de dérivation de l’eau ? |  | x |  |
|  | **Paysage** *I* **esthétique** |  |  |  |
| 12 | Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ? |  | x |  |
|  | **Réinstallation involontaire, perte d’actifs, d’accès et autres** |  |  |  |
| 13 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d’habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? |  | x |  |
| 14 | Si oui, combien ?.................. …………………… |  |  |  |
| 15 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ? |  | X |  |
| 16 | Est-ce que le projet déclenchera une restriction d’accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d’accès à des aires protégées par exemple PFNL[[4]](#footnote-5), faune) |  | X |
| 17 | Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d’une ou plusieurs personnes ? |  | x |
| 18 | Si oui, combien ?.................. …………………… |  | x |
| 19 | Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ? |  | x |
|  | **Pollution et nuisances** |  |  |  |
| 20 | Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ? |  | X |  |
| 21 | Le micro-projet risque-t-il d’affecter l’atmosphère (poussière, gaz divers)? |  | X |  |
| 22 | Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ? | v |  | Déblayage et nettoyage de la cour |
| 23 | Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ? |  | x |  |
| 24 | Si « oui » l’infrastructure dispose-t-elle d’un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ? |  | x | Il faut qu’il y ait la construction d’une barque à déchets, d’un incinérateur, ainsi que la fosse à déchets |
| 25 | Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ? |  | x |  |
| 26 | Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d’eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ? |  | X |  |
| 27 | Le micro-projet pourrait-il susciter l’utilisation de grandes quantités d’eau ? |  | X |  |
|  | **Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs** |  |  |  |
| 28 | Est-il prévu que le sous-projet implique l’utilisation ou augmente l’utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ? |  | X |  |
|  | **Mode de vie** |  |  |  |
| 29 | Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ? |  | X |  |
| 30 | Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ? |  | X |  |
|  | **Santé sécurité** |  |  |  |
| 31 | Le micro-projet peut-il induire des risques d’accidents des travailleurs et des populations ? |  | x |  |
| 32 | Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ? |  | X |  |
| 33 | Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ? |  | x |  |
|  | **Préoccupations de genre** |  |  |  |
| 34 | Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ? | v |  | L’extension pour agrandir l’espace de rencontre des femmes enceintes, la petite salle de pansement et l’espace de Laboratoire, le renforcement de la capacité du centre en termes d’équipements pour faciliter les femmes et la communauté à recevoir de meilleurs soins, d’autant plus quelques femmes ont été consultées sur l’idée de l’intervention. |
|  | **Sites historiques, archéologiques ou culturels** |  |  |  |
| 35 | Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ? |  | x |  |
| 36 | Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ? | v |  | Seul centre de service pour plus de 16,000 habitants, ils souhaiteraient grandement que ces travaux additionnels puissent être réalisés |
| **37** | **Le micro-projet peut-il causer d’autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles** ? |  | x |  |

**La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?** Oui\_\_X\_\_ Non\_\_\_

Si “Oui”, décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. **Consultation communautaire. La population sera informée par voie de presse panneau d’affichage**… … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … … …

**Partie C : Mesures d’atténuation :** Au vu de la partie B, pour toutes les réponses “Oui” décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

|  |  |
| --- | --- |
| Impact, risque/effet négatifs | Mesures d’atténuation |
| 10 - Inondation, séisme, cyclone | Drainage, construction parasismique et para cyclonique, |
| 22- Déchets solides | Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits. |
| 31- Risques accidents | Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d’assurer les ouvriers |
| 34- Préoccupations implication des femmes | Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications.  Construction de toilettes dame |

**Partie D : Classification du projet et travail environnemental**

**Après évaluation des parties A, B et C, l’activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la :**

* **Catégorie C** : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci – après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
* **Catégorie B** : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d’une EIES simplifiée, d’une Notice d’Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
* **Catégorie A** : Impacts importants : à ne pas financer.

1. Produit Forestier Non Ligneux [↑](#footnote-ref-2)
2. Produit Forestier Non Ligneux [↑](#footnote-ref-3)
3. Produit Forestier Non Ligneux [↑](#footnote-ref-4)
4. Produit Forestier Non Ligneux [↑](#footnote-ref-5)